

**Résolution CM/ResDip(2008)1  
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,  
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)<sup>1</sup>*

**Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels**

**Rapport annuel pour l'année 2023.**

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat :Italie

Nom de la zone: Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

3ème année depuis le renouvellement adopté le 23 septembre 2020 - Résolution [CM/ResDip\(2020\)7](#)-

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza Energetica - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : [pnm-udg@mite.gov.it](mailto:pnm-udg@mite.gov.it)

www : [www.mase.gov.it](http://www.mase.gov.it)

**Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :**

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse: loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax : +39050533650

e-mail : [foreste@sanrossore.toscana.it](mailto:foreste@sanrossore.toscana.it)

www : [www.parcosanrossore.org](http://www.parcosanrossore.org)

---

<sup>1</sup> Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.  
Internet : <http://www.coe.int/cm>

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. **Recommandations** : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. **poursuivre les efforts d'intégration du parc au tissu régional ; prendre davantage d'initiatives pour impliquer la communauté locale, les groupes d'intérêt (agriculteurs, etc.) et les organismes de sauvegarde de la nature dans les discussions. Tirer parti de la récente extension de la réserve de biosphère à cette fin ;**

- Au cours de l'année 2023 le Parc a organisé des rencontres avec les différents groupes d'intérêt (associations des agriculteurs, associations pour la sauvegarde de la nature, associations des entrepreneurs, etc) afin de discuter la proposition technique de nouvel plan intégré du Parc. Le Parc a donc préparé un projet de Plan qui tient compte des besoins et des idées de ces groupes. La proposition de Plan a été ensuite envoyée (septembre 2023) à la Région pour approbation.

- la Charte européenne du tourisme durable depuis l'octroi par Europarc en décembre 2022 a été mise en place avec entre autres :

- la reprise des **structures de pêche historiques** en ruine sur le Lac de Massaciuccoli : parcours participatif promu par le Parc avec le consortium de l'amélioration des terres et des eaux. Le parcours s'est déroulé en excursions, trois world café, un laboratoire de co-planification, une exposition photographique et un événement final de présentation des résultats, a vu la participation de plusieurs sujets, pêcheurs, riverains, associations, et a été financé par la Région Toscane. Au terme du parcours le Parc a envoyé à la Région Toscane, en accord avec les 3 communes riveraines (Viareggio, Vecchiano, Massarosa), un document d'orientation stratégique pour une nouvelle loi qui définit les structures de pêche dites « bilance » comme éléments caractéristiques du Lac et non constructions, ce qui rendra possible par un régime d'autorisation différent la restauration de ces structures.

- le projet **d'accès depuis le système ferroviaire** (gare de Massarosa aux abords du Lac) a été préparé

- Le projet pour un nouveau **centre d'accueil des visiteurs** dans la réserve naturelle de Cornacchiaia, gérée par le WWF a été préparé

- Deux **parcours accessibles à tou(te)s** dans le Parc (*Sabrina Bulleri* dans le Domaine de San Rossore et *Tre Pini* près de la Basilique romaine de San Piero a Grado – ce dernier avec la collaboration de l'association « Talenti Autistici », des enfants autistiques. Cette collaboration permet à plusieurs enfants autistiques de développer des activités dans la nature près du parcours, qui comprend cabanes d'observation de la faune, panneaux didactiques interactifs, etc.

- **théâtre dans la forêt** avec l'Association Théâtre Azul

- Itinéraires de marche nordique avec l'association Nordic Walking Italia : 4 parcours aménagés dans San Rossore, 8 parcours entre à Viareggio et Coltano

- riche programme d'évènements (« Viviparco ») dans le parc – deuxième édition, en plein air concerts en direct, théâtre, présentation de livres)

- Rencontres sur les coupes de forêt pour la prévention des incendies  
réunions sur place pour discuter des interventions prévues par le plan spécifique de lutte contre les incendies de forêt. Ce type de Plan de secteur, dans d'autres endroits de la région toscane, avait été fortement contesté par les associations environnementalistes car il prévoit la coupe du sous-bois dans les zones d'interface entre la forêt et les zones urbanisées. Les incompréhensions restaient forts malgré l'évaluation d'incidence sur le site Natura 2000 positive et l'autorisation paysagère. C'est pour cette raison que le Parc a promu deux rencontres entre les représentants des nombreuses Associations locales pour l'environnement, les techniciens de la Région qui s'occupent de la lutte contre les incendies et la Commune de Pise (exécuteur des interventions sur la forêt municipale à l'intérieur du Parc). À la fin des réunions, qui se sont déroulées sur les lieux, l'accord a porté sur une coupe qui préserve à la fois le paysage, la nature et les objectifs de prévention des incendies.

- continuation des activités pour la protection de *Charadrius alexandrinus* et *Caretta caretta* avrc lrs associations Legambiente, WWF et LIPU.

**2. élaborer un document de synthèse sur la gestion couvrant toutes les activités et exposant tous les régimes de protection (parc régional, réserves, sites Natura 2000, site Ramsar, réserve de biosphère, réserve marine) et traduire ce document en anglais et/ou en français ; réexaminer le zonage si nécessaire, envisager la possibilité de créer dans son prolongement un site d'importance communautaire (SIC) au titre de la Directive "Habitats" du Conseil européen (92/43/CEE) et envisager l'extension de l'espace diplômé ;**

La documentation élaborée pour le Plan intégré du Parc contient ce document de synthèse. Par conséquent la proposition de nouveau Plan prévoit un zonage et donc des normes de gestion davantage basées sur l'importance des lieux au niveau des habitats, ce qui pose des bases pour une extension du SIC. La proposition de Plan prévoit une surface de 24.129,80 ha, soit +985 ha.

**3. recruter des agents pour remplacer ceux qui partent à la retraite ou prennent leurs congés annuels. Envisager une augmentation des effectifs pour répondre aux nouveaux besoins résultant de la responsabilité pour la réserve marine, de l'extension de la réserve de biosphère et de la désignation du site de Ramsar ;**

En 2023 l'employée administrative est de nouveau disponible à 100% de son temps près du service de Surveillance. Le service dispose de 10 GAV.

En 2025, suite à la partie en retraite d'un agent, le Parc prévoit de recruter un nouveau agent.

**4. poursuivre les activités de recherche et de surveillance, et notamment :  
actualiser la carte de la végétation ;  
mettre en œuvre et surveiller les mesures de gestion des eaux en lien avec le drainage des terres agricoles et du lac de Massaciucoli ;  
- surveiller l'état du secteur des dunes et y poursuivre les activités de protection**

Une nouvelle carte de la végétation de tout le parc est disponible parmi les cartes du nouveau Plan intégré du Parc. Cette carte a pris en compte et mis à jour les cartes de végétation réalisées dans les années récentes dans les différents secteurs du Parc. Également, la partie analytique du Plan contient une carte des habitats, y compris ceux externes aux sites Natura 2000.

**5. poursuivre et, si nécessaire, intensifier les programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de contrôle des populations de daims et de sangliers. Mener une politique conforme au régime de protection du parc pour le renouvellement de la couverture forestière ;**

Le Parc poursuit le contrôle de daims et sangliers comme dans les années précédentes avec un fort engagement des agents et l'aide, dans les zones externes (dites contiguës) des chasseurs formés. Dans le domaine de San Rossore les résultats sont proches aux objectifs fixés mais la réduction de la population dans les autres zones demande encore davantage d'effort et de temps.

Les plans d'aménagement forestiers approuvés en 2022 n'ont pas démarré à cause d'un insecte allochtone, *Toumeyella parvicornis*, qui attaque tous les individus du genre Pinus. Premiers dommages cet été au sud du Parc. Plan d'action du Service phytosanitaire régional qui conseille de ne faire que les coupes strictement nécessaires pour la sécurité et la prévention des incendies, pour ne pas faciliter le déplacement des formes mobiles de l'insecte. Suivi intense de la situation, en vue de démarrer la lutte biologique par un insecte antagoniste (lui aussi allochtone, il s'agit de l'antagoniste naturel dans les Iles caraïbes). La phase de vérification du protocole de lutte biologique, par l'Institut de recherche national en agriculture, secteur entomologique (CRA\_ABP) terminera au cours de 2024 et rendra possible le lancement en nature de cet insecte..

**6. poursuivre les efforts de lutte contre la pollution sonore et lumineuse aux abords du parc ; instaurer des mesures limitant la circulation de véhicules à moteur dans le parc et négocier la mise en place d'un dispositif de transports publics avec les autorités compétentes ;**

Depuis le 8 janvier 2024 un nouveau arrêt de bus urbain dans le parc – début expérimental en fin de semaine.

**7. poursuivre les efforts de développement d'une agriculture durable, notamment grâce à la réduction du recours aux engrais et aux pesticides, qui nuisent à la qualité de l'eau ; envisager**

**l'instauration d'un label régional pour les produits et services en rapport avec l'extension de la réserve de biosphère ;**

aucune modification.

**8. traduire le site internet et les documents d'information du public dans des langues étrangères afin que les nombreux touristes étrangers attirés par la ville de Pise et sa région apprécient les atouts du parc ; publier et mettre à la disposition des visiteurs au moins une liste des espèces, présentées sur les panneaux d'information, avec leurs noms en quatre langues, en plus du nom scientifique ;**

aucune modification.

**9. entretenir et consolider le réseau de centres qui diffusent des informations sur la nature, la culture et l'histoire de la région. Utiliser plus systématiquement les logos des désignations internationales, en particulier celui du Diplôme européen, en y associant les explications nécessaires ;**

aucune modification

**10. dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan intégré pour le parc, mener des discussions sur le déménagement des activités artisanales du secteur bordant le lac de Massaciuccoli. Prévoir dans le plan intégré en cours d'élaboration des dispositions spécifiques consacrées au changement climatique et à la manière de gérer ce problème dans la perspective d'une sauvegarde à long terme des espèces et habitats typiques du secteur.**

Après l'avis négatif du Parc au projet de rénovation d'un centre de transformation des déchets organiques présent aux abords du Lac de Massaciuccoli, l'emplacement industriel a bonifié le site et a déplacé son activité sur un site externe au Parc.

Le changement climatique est un des thèmes au centre des mesures du Plan de gestion du Site Natura2000 Selva Pisana, déjà approuvé et donc exécutif depuis octobre 2023, qui fera partie du nouvel Plan intégré du Parc. Le thème est explicité par rapport à la ressource eau, notamment les nappes phréatiques à risque de salinisation et les pompages pour l'agriculture de plaine. Les normes de gestion de toute la surface du Parc s'inspirent à une sauvegarde à long terme des habitats et des espèces du Parc.

**3. Gestion du site :** Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

En octobre 2023 le Parc a approuvé le premier Plan de gestion du Site Natura2000 IT5170002 Selva Pisana (9657 ha, soit le 41,7% de la surface du Parc), qui comprend interventions actives et mesures réglementaire, incitative, éducatives.

**4. Frontières :** Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Aucun changement pour le moment. Le nouveau Plan Intégré du Parc qui prévoit une nouvelle extension du Parc et une zonation différente doit être encore approuvé par la Région après une phase de publication ouverte à toute observation, qui peut porter à des modifications. L'approbation définitive est prévue en fin 2024.

Parmi les annexes de l'an 2024 nous enverrons un lien aux cartes avec les limites et la zonation définitives.

**5. Autres informations :** Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Bando UNESCO Clima: le Ministère de l'environnement (Ministero dell'ambiente e della sicurezza energetica, MASE) en juillet 2023 a publié un avis de financement de projets pour l'adaptation au changement climatique. Le financement est destiné aux communes faisant partie des Réserves de Biosphère et non au Parc, mais le rôle du Parc (en tant que sujet de gestion de la Réserve de Biosphère) est de référence pour le Ministère et de coordination des projets. Per le territoire de la Réserve de Biosphère « Selve Costiere di Toscana » le financement disponible était de 1.518.762,00 €.

8 communes sur 9 ont présenté des projets parmi ceux admissibles par le Ministère, sur les sujets suivants :

- a) adaptement aux changements climatiques (2 projets)
- b) efficacité énergétique des biens immobiliers publics (2 projets);
- c) création de services et d'infrastructures de mobilité durable (3 projets)
- d) gestion durable des forêts (aucun projet);
- e) innovation technologique pour soutenir la prévention et la gestion des incendies de forêt (2 projets)

Le cout des projets a couvert presque la totalité du financement disponible (1.517.494,68 €).

En octobre le Parc a envoyé les fiches de projet de chaque Commune et préparé une fiche de synthèse. Le Ministère devrait décider avant fin 2023, recevoir le montant admis et le transmettre aux différentes communes selon les projets.

Bien que l'avis n'ait destiné aucun financement aux Parcs, le rôle du Parc a été important pour les Communes qui ont eu l'occasion, pour la première fois, de comprendre concrètement l'importance des Réserves de Biosphère.